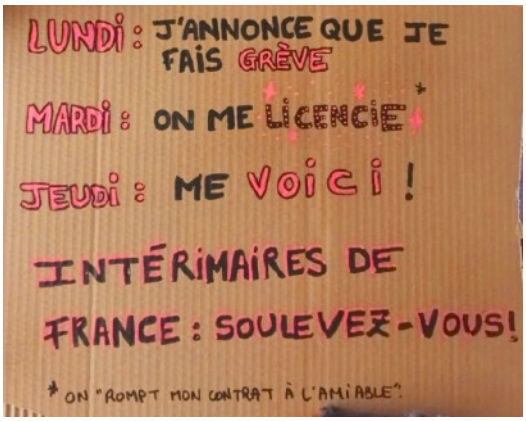
Fnac Toulouse labège

6 novembre 2026

"FONDS DE TIROIR ET PROFILS BAS...»



A Labège, mardi 3 novembre 2026, on a fait les fonds de tiroir.

L'objectif n'était pas de faire le ménage afin de nous alléger la tache mais de chercher la petite boîte pour se débarrasser des encombrants. **Julie, intérimaire en librairie depuis plusieurs mois est partie à la benne.**

Bien avant l'été, Julie et une autre bien connue de nos collègues, s'ennuyaient. Quand on s'ennuie, on fait souvent des bêtises et c'est ce qu'elles ont fait. Une blague, que les bien-pensants trouvent aujourd'hui de mauvais goût mais qui n'a choqué personne à l'époque et surtout pas la hiérarchie **qui tombant sur l'objet du délit l'avait soigneusement rangé dans un tiroir, bien caché des yeux de toutes et tous, collègues comme clients.**

Sur les faces de cette boîte en origami, on pouvait lire des incitations aux dons à glisser dans une fente pour racheter la FNAC, soutenir des idées politiques de gauche et contrarier la police.
Je vous rassure, le petit colis n'était pas piégé **mais bien connu de toutes et tous et nous le répétons, mis, non pas au rebus mais rangé loin de tous les regards par la responsable des produits éditoriaux.**

Julie ne fut pas reçue, pas interrogée, RAS.

Lundi 2 novembre, **elle informe sa responsable de son absence à venir le jeudi 5 novembre au motif de l'appel à la grève de l'intersyndicale et des jeunes lycéens.** Elle est intérimaire, elle connait le risque sur la poursuite de son contrat mais elle entend exercer un droit constitutionnel quelles qu'en soient les conséquences.

Et c'est là que la boîte est ressortie du tiroir par celle-là même qui l'avait cachée longtemps auparavant. Coïncidence ?
Julie a affronté le tribunal en assumant sa bêtise, en se désignant car c'était la demande faite à l'équipe rassemblée. Elle s'est faite escortée sans délai à son vestiaire pour le vider et ensuite vers la sortie sans pouvoir dire au revoir à la plupart de ses désormais anciens collègues.

Outre le fait que la procédure est illégitime car Julie n'était pas employée de la FNAC mais d'une agence d'Intérim qui était la seule, à ce titre, à pouvoir mettre un terme à son contrat, la méthode est violente, manipulatrice et honteuse. Il semblerait que Julie posait des problèmes de comportements, pourtant l'encadrement du magasin ne l'avait jamais reçue à ce titre ou à aucun autre d'ailleurs.

Une collègue avait effectivement essayé d'améliorer la cohésion d'équipe en la recevant pour lui demander d'apaiser des tensions. Tout le monde ne peut pas se vanter d'avoir été aussi professionnel.

La CGT est révoltée par cette mascarade et regardera droit dans les yeux ceux qui raclent les fonds de tiroir pour y dénicher des opportunités d'injustices.